



<https://latribunelibre.com/emploi/psychologue-soutien-des-personnes-en-situations-de-grande-precarite-f-h>

## Psychologue soutien des personnes en situations de grande précarité F/H

### Description

Poste de psychologue instauré dans le cadre de la mesure 9 des assises de la santé mentale et de la psychiatrie (cf Instruction interministérielle du 01/04/2022) relative au soutien psychologique des personnes en situations de grande précarité dans les centres d'hébergement et lieux d'accueil.

Il vise le renforcement de l'accompagnement en santé mentale des publics en situation de grande précarité, par le recrutement de professionnels, en priorité des psychologues, pouvant apporter un soutien aux personnes accueillies dans les structures d'hébergement et d'accueil, les accueils de jour, les centres d'hébergement d'urgence ou de stabilisation et les centres d'hébergement et de réinsertion sociale.

Les publics qui seront accompagnés par les professionnels recrutés sont en priorité les personnes hébergées dans les structures d'hébergement que sont les centres d'hébergement d'urgence ou de stabilisation (CHU/CHS) et les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) généralistes, ainsi que celles accompagnées dans les accueils de jour conventionnés avec l'Etat.

Ces personnes, malgré des troubles psychiques plus élevés qu'en population générale, ne recourent ou n'accèdent pas ou peu aux soins, ce du fait de barrières psychologiques, culturelles, linguistiques, financières, ainsi que d'accessibilité du système de santé pour les personnes qui en sont éloignées. Il est donc primordial de faciliter leur prise en charge directe sur leurs lieux de vie et d'accueil. Les lieux d'interventions sont ciblés et priorisés par l'ARS. La liste des structures bénéficiaires pourra évoluer en fonction des indicateurs d'activités et de l'émergence de nouveaux besoins.

Les établissements et services du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile (DNA) et les centres provisoires d'hébergement (CPH) pour réfugiés ne sont pas ciblés par cette mesure.

### Mission :

Les psychologues interviennent au sein des structures d'hébergement ou d'accueil de jour afin d'assurer la prise en charge psychologique/psychosociale des personnes hébergées et coordonner les acteurs du soin et du social.

### Activités permanentes :

\* Assurer lors de permanences dans les structures dans les centres d'hébergement et lieux d'accueil :

- Des consultations individuelles, sous forme d'entretiens formels ou informels (prise en charge, accompagnement, orientation, )
- Des interventions de groupales (groupes de parole, de psychoéducation, activités à méditation pour le repérage et la proposition d'accompagnement)

\* Coordonner les actions avec les professionnels des structures et avec l'ensemble des acteurs du système de soins, particulièrement dans le champ de la santé mentale et de la psychiatrie

\* Participer aux réunions cliniques hebdomadaires ou bimensuelle de l'EMPP de rattachement

### Organisme employeur

CENTRE HOSPITALIER  
SPECIALISE LEON JEAN  
GREGORY

### Type de poste

Temps plein

### Secteur

ACTIVITÉS HOSPITALIÈRES

### Lieu du poste

66136, PERPIGNAN,  
PERPIGNAN, France

### Date de publication

24 octobre 2024 à 21:02

### Valide jusqu'au

23.11.2024

\* Renseigner le dossier patient : note d'observation, cotation des actes

Point d'attention : Les professionnels n'ont pas vocation à réaliser des supervisions, ni du soutien psychologique aux équipes.

## Qualifications

Rattachement aux Equipes Mobiles Psychiatrie Précarité :

Le rattachement des professionnels aux équipes mobiles psychiatrie précarité présente l'intérêt pour ces professionnels d'être directement intégrés à une équipe intervenant déjà, de manière spécifique, auprès de ces mêmes publics et structures, et ainsi déjà spécialisée en précarité et santé mentale, la spécificité des psychologues de la présente mesure étant alors d'assurer en tant que de besoin une prise en charge au long cours. Ces professionnels bénéficieraient donc dès leur arrivée du maillage partenarial de l'EMPP et des éventuels protocoles déjà mis en place par cette dernière, et ne seraient pas confrontés aux difficultés d'une pratique isolée.

Ces professionnels psychologues ne devront cependant en aucun cas être considérés comme un simple renfort des EMPP : il s'agit bien de postes avec des missions distinctes et spécifiques, pratiquant une intervention directe et régulière dans les structures pour une prise en charge possible au long cours. Leur périmètre géographique d'intervention pourra ainsi être différent de celui de leur EMPP de rattachement, si les besoins le justifient.

PROFIL :

\* Diplômes : Formation supérieure de type Psychologue clinicien (Bac +5 et titre de psychologue)

\* Connaissances des sujets suivants :

- L'environnement institutionnel et le fonctionnement des dispositifs associés à sa mission
- Les principes de travail avec des personnes en précarité
- Les spécificités de prise en charge d'usagers de drogues
- Les techniques d'entretiens individuels

\* Compétences :

- Construction des conditions d'un entretien détendu pour évaluer et informer
- Repérer les situations à risque pour alerter, en premier lieu l'EMPP du territoire
- Travailler en réseau
- Travail en partenariat et en interdisciplinarité
- Autonomie
- Qualité d'écoute d'un public vulnérable
- Respect des règles de réserve relatives au secret professionnel

Poste à temps plein

CDD 6 mois minimum

Rémunération basée sur les grilles de la FPH selon expérience